



L'AMÉNAGEMENT DES ARRÊTS EN QUAI D'ATTENTE

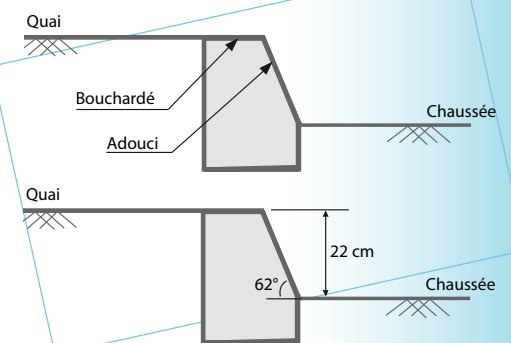
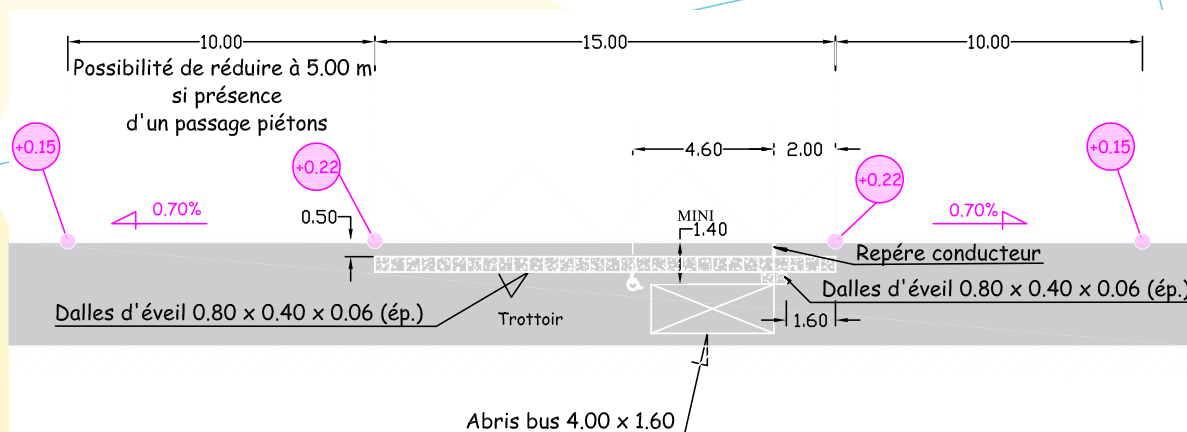


Doit permettre

- De prendre en compte le cheminement d'approche.
- De faciliter la montée et la descente des bus pour l'ensemble de la clientèle et en particulier pour les personnes en situation de handicap.
- De permettre l'accès des utilisateurs de fauteuil roulant par une rampe escamotable avec un maximum de sécurité et un confort de manœuvre.

Doit permettre de satisfaire les besoins des voyageurs

- Identifier facilement l'arrêt.
- Accéder au bus dans des conditions de confort optimales.
- Être vus par les conducteurs du bus (jour/nuit).
- Trouver :
 - les informations concernant le réseau TC,
 - un abri contre les intempéries,
 - un dispositif de repos : banc ou appui ischiatique,
 - une corbeille à papier.
- **Mais aussi, pour les personnes handicapées**
 - Localiser la porte avant.
 - Identifier la zone d'accès au fauteuil.
 - Disposer d'information les rendant autonomes.
 - Éviter d'exposer les voyageurs en attente à tout choc avec le bus (rétro, ...).
 - Alerter les déficients visuels, de la nécessité de s'éloigner du bord de quai.
 - Réduire les lacunes d'embarquement (verticales, horizontales).



Communauté d'agglomération
Limoges Métropole
64, avenue Georges Dumas
87031 Limoges cedex 1
tél : 05 55 45 79 19
www.agglo-limoges.fr

